

Le troisième danger de l'affiliation aux sociétés secrètes, c'est qu'elles sont une menace pour ceux qui encouraient leur déplaisir, leur haine, ou leur vengeance ; elle peut servir aux plus mauvaises fins et devenir un instrument de tyrannie même en opposition aux droits les mieux reconnus. On peut soupçonner avec raison celui qui entre dans une loge, de vouloir empiéter sur les droits et la liberté des autres par des moyens occultes et par conséquent avec la lâcheté la plus caractérisée. C'est ce qui se pratique malheureusement si souvent, de nos jours, par vengeance ou par intérêt, et en particulier au moyen de ces *grèves* désastreuses et pour les maîtres et pour les employés.

Rappelez-vous, Nos Très Chers Frères, ce que disaient à cet égard les Pères de notre quatrième concile provincial dans leur lettre pastorale collective : (1) " Tenez-
 " vous également éloignés de certaines autres sociétés,
 " moins secrètes, il est vrai, mais encore trop dangereu-
 " ses. Sous prétexte de protéger les pauvres ouvriers
 " opprimer, les chefs et les puissants qui voudraient les
 " chercher à s'élever et à s'enrichir aux dépens de ces
 " mêmes ouvriers souvent trop crédules. Ils font son-
 " ner bien haut les beaux noms de *protection mutuelle*
 " et de *charité*, pour tenir leurs adeptes dans une agita-
 " tion continuelle et fomenter des troubles, des désor-
 " dres et des injustices. De là résultent pour les pau-
 " vres ouvriers deux grands malheurs.

" D'abord, ils s'exposent au danger de perdre leur foi,
 " leurs mœurs et tout sentiment de probité et de justice,
 " en faisant société avec des inconnus, qui se montrent
 " malheureusement trop habiles à leur communiquer
 " leur propre perversité.

" En second lieu, l'on a vu ici comme aux Etats-Unis,

(1) Lettre Pastorale des Pères du 4e Concile, 14 mai 1868.